

TOUNDRA BOX®



Description

TOUNDRA BOX® de **SOPRANATURE** est une caissette pré-végétalisée modulaire tout en un composée d'une végétation de type Toundra, mélange de différentes espèces du genre Sedum.

Elle est déclinée en deux versions : l'une adaptée aux supports béton, l'autre aux supports légers (bois, acier).

Associée à des évacuations d'eau pluviales (EEP) à débit différé, la **TOUNDRA BOX®** permet, sur support béton, la rétention temporaire d'eau pluviale grâce à une lame d'air aménagée dans le socle de la caissette.

Composition

Contenant	Bac imputrescible 100 % polypropylène issu de la filière du recyclage
Feutre hydro-rétenteur	composé de fibres polypropylène
Couche de drainage	Agrégats minéraux drainants de type SOPRALITHE
Couche de culture	Substrat organo-minéral de type SOPRAFLOR
Végétation	Sedum en mélange ou en espèces séparées ^①

① Sur demande particulière avec un délai de pré culture minimum de 6 mois pour une couverture ≥ 70%.

Caractéristiques

Caractéristiques techniques		TOUNDRA BOX® SUPPORT BETON	TOUNDRA BOX® SUPPORT BAC ACIER/BOIS
Dimensions (extérieures)		600 x 300 mm	600 x 300 mm
Hauteur	A la livraison	195 mm	155 mm
	Après retrait de la ridelle	110 mm	70 mm
Poids unitaire transport (/ box)		± 12 kg	± 12 kg
Poids à CME au m ² (Capacité Maximale en Eau)		80 kg	80 kg
Capacité de rétention en eau		32 l/m ²	32 l/m ²
Capacité de stockage temporaire d'eau pluviale complémentaire (uniquement avec EEP à débit différé)		40 l/m ²	0 l/m ²
Capacité totale de rétention en eau		72 l/m ²	32 l/m ²
Taux de couverture de la végétation à la mise en œuvre		≥ 90 %	≥ 90 %

Domaine d'emploi

Le domaine d'emploi de la **TOUNDRA BOX®** est précisé dans le CPP n°DT-10/079_FR.

Conditionnement

Conditionnement par palette ^②	Nombre de Box par palette	64
	m ² par palette	11,52 m ²
	Poids de la palette	928 kg
	m ² par camion	253 m ²

② Le conditionnement est réalisé sur palette 120 x 120 cm filmée et identifiée

Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée conformément au CPP n° DT-10/079_FR.

Les **TOUNDRA BOX®** sont mises en place munies de leur ridelle (partie translucide). Le démontage des ridelles se fait toujours sur l'avant dernière rangée installée, la dernière rangée permettant l'épaulement du substrat. Les ridelles sont ensuite évacuées.

Le plateau (partie noire) reste en place et n'est plus visible une fois la **TOUNDRA BOX®** mise en place.

En périphérie des toitures et dans le cas d'urgences, l'existence de zones stériles permet d'obtenir un calepinage de **TOUNDRA BOX®** sans découpe. Si des coupes doivent impérativement être exécutées, utiliser de préférence une disqueuse ou une scie électrique.

La hauteur du dispositif de séparation (par exemple : bande pare gravier/bordures béton), doit être au minimum de 120 mm pour la version béton et 80 mm pour la version acier. Un talon de 100mm sur les BPG permettra un blocage par le fond de la **TOUNDRA BOX®**.

Dans le cas de toitures à retenue temporaire des eaux pluviales utilisant RETENTIO® (cf. CPP RETENTIO®) les **TOUNDRA BOX®** version acier doivent être utilisés.

La livraison des **TOUNDRA BOX®** est assurée par camion semi-remorque. Le déchargement des camions doit de préférence être effectué latéralement afin d'éviter d'endommager le chargement.

La durée de stockage d'une palette de **TOUNDRA BOX®** empilées ne devrait pas excéder 48 h.

Le stockage sera effectué dans un endroit ombré et ventilé. Dans l'éventualité d'un stockage prolongé, contactez le département **SOPRANATURE** pour connaître les précautions à appliquer.

Toute mise en œuvre de TOUNDRA BOX® doit être immédiatement suivie d'un arrosage à saturation (Cf. Fiche générale d'arrosage SOPRANATURE).

Précautions d'emploi